

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Du mardi 02 décembre 2025
Registre des actes communicables**

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Claire SERVIAN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice Représentée par Mme SERVIAN
Madame Charlotte LIBERT, Présidente, représentée par Mme BRÉON
Madame Maryvonne PINÇON, Administratrice Représentée par Mme GAUVAIN

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Josy TOP, Administratrice

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

2. AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER

Madame Bréon demande aux administrateurs d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Ces dépenses concernent les prêts d'honneur à taux zéro attribués lors la commission mensuelle ad hoc.

La délibération est adoptée à la majorité : 14 voix pour, 1 abstention.

3. DOUBLEMENT DU LEGS PATHE 2025

Madame Bréon rappelle les conditions d'octroi du Legs Pathé, ainsi que les deux familles choisies précédemment, à savoir deux femmes isolées avec respectivement un et deux enfants.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque ou question, Madame Bréon propose d'approuver le doublement du Legs Pathé 2025

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. APPEL A PROJET DE LA FAMILLE P ; POUR OBTENIR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'UNE EDUCATRICE SPECIALISEE POUR LEUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Madame Bréon présente la situation de la famille P., qui a déjà sollicité une aide du CCAS les trois dernières années. La famille est composée du couple ainsi que de deux enfants, dont l'un est en situation de handicap lourd. Il est scolarisé en grande section de maternelle pour la deuxième année consécutive, et est accompagné par une éducatrice spécialisée employée par ses parents.

Elle indique que cet accompagnement préserve l'équilibre de cet enfant en lui assurant une continuité entre le milieu scolaire et familial, et lui permet de progresser dans son autonomie et dans sa participation à la vie de classe.

Elle apporte également des précisions au sujet des coûts financiers et aides perçues par la famille.

Madame Bréon propose que le CCAS apporte une aide de 3000€ afin de soutenir cette famille.

Suite aux différents échanges (*cf. dans le PV non communicable*), Madame Bréon propose aux administrateurs de mettre ce point au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. AIDE A PROJET HANDICAP AU PROFIT DE L'ECOLE DES CHIENS GUIDES DE PARIS

Madame Bréon présente la demande de l'Ecole des chiens guides de Paris pour l'obtention d'une aide à projet dans le cadre de la remise d'un chien à une vinnenoise. Elle rappelle que l'éducation d'un chien représente un coût de 25 000€ environ, et que l'appel à projet a pour objectif de permettre de financer partiellement le coût de la formation.

~~Madame Bréon propose aux administrateurs de verser la somme de 1000 € à l'Ecole des Chiens Guides de Paris, à l'instar des années précédentes.~~

Madame Hauchemaille souhaite savoir si une aide est accordée de façon régulière à l'Ecole des Chiens Guides, ou si cela est le cas uniquement lorsqu'un chien est remis à un(e) vinnenois(e).
Madame Bréon précise qu'une aide est allouée chaque année en ce sens.

Sans autre question ou remarque, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses

Semaine ANCV Seniors en vacances

Le choix de la destination pour la semaine du programme « *Seniors en vacances* » de l'ANCV pour l'année 2026 a été porté au vote des administrateurs, trois destinations ont été présentées et le choix s'est porté à l'unanimité sur la destination de Beg-Meil (Bretagne) avec les Villages Clubs du Soleil pour la période du 29 août au 5 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.